

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

---

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT  
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME  
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT  
D'EMPLOI - (N° 1326)

Non soutenu

N° AS125

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Monnet et Mme Lebon

-----

### ARTICLE 3

Après le mot :

« conventions »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 12 :

« peuvent être réévaluées tous les cinq ans afin de garantir la pérennité des territoires zéro chômage de longue durée. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Au lieu de déterminer une dure limite aux conventions, cet amendement prévoit une réévaluation régulière visant à assurer la pérennité des territoires zéro chômage de longue durée.